

الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
LIGUE NATIONALE DE FUTSAL



Commission de l'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL N° 20

SEANCE DU

LUNDI 03 FEVRIER 2025

Saison Sportive 2024 / 2025



Etaient Présents :

Mr ADDI Abderahmane	Président
Mr KHEMIRI El Hadi	Membre
Mr MAATOUK Mohamed	Membre
Melle HAMOUDA Faiza	Secrétaire

Le Lundi 03 Février 2025 à 10 h00 s'est tenue une séance de travail au siège de la Ligue Nationale de Futsal en présence des membres de la Commission Organisation des Compétitions .

ORDRE DU JOUR

01	Résultat des Rencontres Phase Retour Division 1 - Catégorie Séniors (9eme Journée) 31 Janvier – 01 Février 2025
02	TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie Séniors – D 1
03	Classement Division 1 - 9eme Journée -- Phase Retour
04	Résultat des Rencontres Phase Retour Division 2 - Catégorie Séniors (7eme Journée) 31 Janvier – 01 Février 2025
05	TRAITEMENT DES AFFAIRES - Catégorie Séniors – D 2
06	Classement Division 2 - 6eme Journée -- Phase Retour
07	Programme des Rencontres Reprogrammées Division 2 -- 07 et 08 Février 2025
08	Programme des Rencontres Coupe d'Algérie Futsal Tour National 1/4 de Finale – 07 et 08 Février 2025
09	Programme des Rencontres Catégorie U 16 6eme Journée – 07 / 08 Février 2025
10	Note aux Clubs « Règlements du Championnat de Futsal »

Résultat des Rencontres

01

Résultat des Rencontres de la Compétition Nationale Futsal – Division 1 –

Saison 2024 - 2025 --- Phase Retour --- 9eme Journée
– 31 Janvier / 01 Février 2025

N° Match	Groupe Sud		
73	CR HASSI MESSAOUD	CM BERRIANE	6 – 0
74	HB METLILI CHAANBA	CSS GHARDAIA	5 – 3
75	CSN BOUNOURA	JSM DJAMAA	5 – 3
	RC HASSANI « Exempt »		

N° Match	Groupe Centre Est		
76	GF BBA	GAF SKIKDA	7 – 3
77	CF EL KSEUR	AC GUELMA	4 – 3
78	C RAS EL AIN	AF BBA	4 - 4
	AC AUZIUM « Exempt »		

N°Match	Groupe Centre Ouest		
79	UAM SAHEL	FC AKBOU	N. J.
80	AE KIFFANE TLEMCEN	MHS ORAN	3 - 8
81	MC BEJAIA	SIDI MOUSSA	6 - 1
	OS TIGHENNIF « Exempt »		/

** N.B : (Rencontre Non Jouée N.J) - Voir Traitement des Affaires

Etude de la Rencontre Non Jouée :

Affaire N° 68 / D O C

Rencontre UAM Sahel – FC Akbou du 01.02.2025.

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre .

-- **Attendu que** la rencontre du Championnat Futsal 7eme Journée «Seniors» UAM Sahel – FC Akbou programmée le Samedi 01.02.2025 , ne s'est pas déroulée ; alors que les deux (02) Equipes ainsi que les Arbitres officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;

→ **Attendu que** de la lecture de la feuille et du rapport de match, il en ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'ambulance et que le club recevant UAM Sahel se devait de prendre ses dispositions pour l'organisation de la rencontre sus citée

-**Attendu que de la lecture du compte rendu complémentaire de l'Arbitre Directeur** de la rencontre , celui-ci confirme sa décision définitive de l'absence de l'ambulance .

- **Attendu que** l'Arbitre Principal constatant effectivement la carence de l'organisation de la rencontre par le club UAM Sahel , annula la rencontre

→ **Attendu qu'**en application du Règlement du Championnat de Futsal en son article 21 (ci joint énoncé) : « Article 21 : Médecin, ambulance et défibrillateur : **Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance durant toute la rencontre, (éventuellement un défibrillateur) Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné par l'Article 21 »**

→ **Par ces motifs , la Commission décide :**

- **UAM Sahel : Sanction Match perdu par pénalité pour en attribuer le gain à l'équipe FC Akbou qui marque un score de trois buts à zéro**

- **UAM Sahel : Défalcation de deux points**

- **UAM Sahel : Sanction amende de dix mille (10.000,00 DA) dinars.**

(Article 21 - 1ere Infraction – Phase Retour -- Règlement du Championnat Futsal)

03- Classement Division 1 - 9eme Journée -- Phase Retour -

Classement de la Compétition Nationale Futsal-- Division 1 -
Saison 2024 – 2025 ---Phase Retour --- 8eme Journée

GRUPE 01 – SUD-EST

Rang	Groupe Sud	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CRM Hassi Messaoud	21	7	7	0	0	44	14	30	/
02	CSN Bounoura	18	8	6	0	2	42	22	20	/
03	CSS Ghardaia	13	8	4	1	3	37	31	6	/
04	HB Metlili Chaanba	13	8	4	1	3	33	30	3	/
05	RC Hassani Abdelkrim	7	7	2	1	4	25	40	-15	/
06	CM Berriane	4	8	1	1	6	13	38	-25	/
07	JSM Djamaa	2	8	0	2	6	17	36	-19	/

GRUPE 02 – CENTRE EST

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CF El Kseur	19	8	6	1	1	32	15	17	/
02	AC Auzium	15	7	5	0	2	47	15	32	/
03	GF Bordj Bou Arréridj	15	7	5	0	2	32	15	17	/
04	C Ras El Ain	12	8	4	1	3	26	31	-5	-1pt
05	AF Bordj Bou Arréridj	7	8	2	1	5	28	32	-4	/
06	GAF Skikda	5	8	1	2	5	20	61	-41	/
07	AC Guelma	4	8	1	1	6	24	40	-16	/

GRUPE 03 – CENTRE OUEST

Rang	Clubs	Pts	M.J.	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	FC Akbou	22	8	7	1	0	49	13	36	/
02	MHS Oran	18	8	5	3	0	49	18	31	/
03	MC Béjaia	16	8	5	1	2	47	23	24	/
04	J Sidi Moussa	13	8	4	1	3	29	28	1	/
05	OS Tighenif	6	7	2	0	5	21	41	-20	/
06	UAM Sahel	1	7	1	0	6	28	46	-18	-2pts
07	AE Kiffan Tlemcen	-3	8	0	0	8	15	69	-54	-3pts

Résultat des Rencontres

04

Résultat des Rencontres de la Compétition Nationale Futsal – Division 2 –

Saison 2024 - 2025 --- Phase Retour --- 7eme Journée
– 31 Janvier / 01 Février 2025

N°Match	Groupe Sud Est		
60	MC OUM MERIEM	RC MEGHAIER	2 - 5
TS EL KSOUR « Exempt » ESL MENIAA « Exempt »			/

N°Match	Groupe Est		
61	RC EL EULMA	RC AIN MLILA	2 - 4
62	HF BBA	EN BATNA	7 - 7
63	EJ EL EULMA	AT MSILA	4 - 2

N° Match	Groupe Centre		
64	CS BIRMOURADRAIS	ARB TISSEMSILT	3 - 1
65	AF BOUSMAIL	US ROUIBA	1 - 2
66	ES BOLOGHINE	MC ALGER	6 - 2

N° Match	Groupe Ouest		
67	JSM TLEMCEN	03 FA SBA	3 - 3
68	OR ABADLA	RC NAAMA	12 - 6
TS MAGHNIA « Exempt »			

Etude de la Rencontre Non Jouée :

Affaire N° 67 / D O C

Rencontre ES Bologhine – MC Alger du 24 Janvier 2025

- Devant les considérations des récents éléments , imperceptibles lors de l'étude du dossier en premiere instance qui ont été dévoilés tardivement et qui sont parvenus à la Commission des compétitions , après avoir procédé à une profonde investigation sur les éléments obscures ayant régi la décision de l'arbitre d'annuler la rencontre (U 16) en question malgré la nouvelle citation des anomalies subitement constatées sur les procédures primaires et élémentaires que celui-ci se devait de réaliser , selon les prérogatives qui lui sont assignées , pour légaliser les formalités administratives concernant le contrôle de la légitimité des informations portées sur la feuille de match (citées ci-après).

- Après lecture du rapport complémentaire fourni , après l'invocation de la problématique situation , relatant les circonstances ayant abouti à l'issue litigieuse , qui ont été adressées à l'officiel de match .

- Après lecture du compte rendu fourni par le club ES Bologhine exposant la situation des faits

- Après Audition des principaux concernés que sont le Président du Club ES Bologhine et le Président de la section Football CSA/ MCA .

- **Attendu que** la rencontre du Championnat Futsal 5eme Journée « U 16 » ES Bologhine - MC Alger programmée le Vendredi 24 Janvier 2025 à 18 h , ne s'est pas déroulée ; alors que les deux (02) Equipes ainsi que les Arbitres officiellement désignés étaient présents aux lieu et heure prévus de la rencontre ;

- → **Attendu que** le club ES Bologhine conteste la décision de l'arbitre que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'ambulance , avant de procéder à l'identification des joueurs de la rencontre par le contrôle des licences , prétextant que les joueurs présentés par le club visiteur MC Alger ne sont pas légitimes au club .

- → **Attendu que** l'Arbitre de la rencontre témoigne qu'il n'a pas procédé à l'identification des joueurs et le contrôle des licences des deux équipes

- → **Attendu que** sur ce constat authentifié , l'Arbitre de la rencontre s'est rendu coupable d'une faute administrative sur les procédures de la rencontre .

Par ces motifs la Commission décide par le pouvoir que lui confère les prérogatives de décision sur l'étude du dossier de la rencontre en se référant principalement sur la situation de la rencontre Catégorie U 16 qui ne s'est pas déroulée et sur la bienveillance du déroulement de la compétition des équipes juvéniles .

-1 / Rencontre Catégorie U 16 /

ES Bologhine - MC Alger : Match à reprogrammer le 14 / 15 Février 2025

2 / Traitement des Affaires Catégorie U 16 /

Annulation Affaire N° 61 / DOC et Affaire N°62 / D O C (PV N°19)

06 - Classement Division 2 --

Compétition Nationale Futsal-- Division 2 -
Saison 2024 – 2025 ---Phase Retour --- 6eme Journée

GRUPE 01 – SUD EST

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	RC Meghaier	9	4	3	0	1	14	11	3	
02	TS El Ksour	8	4	2	2	0	35	15	20	/
03	MC Oum Meriem	4	4	1	1	2	15	16	-1	/
04	ESL El Meniaa	-1	4	0	1	3	6	28	-22	-2pts

GRUPE 02 – EST

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	RC Ain Mlila	16	6	5	1	0	36	17	19	/
02	EJ El Eulma	10	6	3	1	2	29	29	0	/
03	HF Bordj Bou Arréridj	10	7	3	1	3	31	33	-2	/
04	RC El Eulma	9	6	3	0	3	26	16	10	/
05	EN Batna	7	6	2	1	3	32	35	-3	/
06	AT Msila	2	7	1	0	6	22	46	-24	-1 pt

GRUPE 03 – CENTRE

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CS Birmouradrais	19	7	6	1	0	54	21	33	/
02	ARB Tissemsilt	15	7	5	0	2	46	22	24	/
03	US Rouiba	13	7	4	1	2	28	30	-2	/
04	ES Bologhine	6	7	2	0	5	22	27	-5	/
05	AF Bou Ismail	6	7	3	0	4	15	22	-7	-3 pts
06	MC Alger	-5	7	0	0	7	17	60	-43	-5 pts

GRUPE 04 – OUEST

Rang	Clubs	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	JSM Tlemcen	14	6	4	2	0	42	26	16	/
02	3 FA SBA	11	6	3	2	1	36	17	19	/
03	RC Naama	9	5	3	0	2	26	26	0	/
04	OR Abadla	3	6	1	0	5	38	52	-14	/
04	TS Maghnia	3	5	1	0	4	15	36	-21	/

7- Programme des Rencontres Reprogrammées -

Programme des Rencontres de la Compétition Nationale Futsal – Division 2 –

Saison 2024 - 2025 --- Phase Retour --- 6eme Journée

– 07 Février / 08 Février 2025

N°Match	Groupe Est		
52	EN BATNA	RC EL EULMA	
53	RC AIN MLILA	EJ EL EULMA	

8- Programme des Rencontres -

Coupe d'Algérie Futsal Saison 2024 – 2025

1/4 de Finale :

07 / 08 Février 2025

N°	DESIGNATIONS		
40	MC Béjaia	CS Birmouradrais	
41	CN Bounoura	CS Ghardaia	
42	ARB Tissemsilt	MHS Oran	
43	AC Auzium	CF El Kseur	

Saison 2023 – 2024

09 -- Programme de la Compétition Nationale Futsal – U 16
6eme Journée – 07 / 08 Fevrier 2025

N° Match	Groupe 1		
100	OR ABADLA	OS TIGHENNIF	
101	AE KIFFAN TLEMCEN	MHS ORAN	
102	RC NAAMA	JSM TLEMCEN	
103	03 FA SBA	TS MAGHNIA	

N° Match	Groupe 2		
104	MC ALGER	J SIDI MOUSSA	
105	CS BIRMOURADRAIS	US ROUIBA	
106	AF BOU ISMAIL	ARB TISSEMSILT	
107	UAM SAHEL	ES BOLOGHINE	

N° Match	Groupe 3		
108	CF EL KSEUR	FC AKBOU	
109	GF BBA	AC AUZIUM	
110	AT MSILA	AF BBA	
111	MC BEJAIA	HF BBA	

N° Match	Groupe 4		
112	RC AIN MLILA	GAF SKIKDA	
113	EN BATNA	AC GUELMA	
114	C RAS EL AIN	EJ EL EULMA	
« Exempt » RC EL EULMA			

N° Match	Groupe 5		
115	MC OUM MERIEM	JSM DJAMAA	
116	RC HASSANI	RC MEGHAIER	
CRM HASSI MESSAOUD « Exempt »			
TS EL KSOUR « Exempt »			

N° Match	Groupe 6		
117	CM BERRIANE	ESL MENIAA	
118	HB METLILI CHAANBA	CSN BOUNOURA	
CSS GHARDAIA « Exempt »			

10 - Note aux Clubs

« Règlement du Championnat de Futsal »

Article 13 : Nombre de Joueurs

- Le nombre de joueurs seniors et jeunes catégories (U 16) à enregistrer par un club est fixé par les dispositions règlementaires arrêtées au début de chaque saison par la FAF

Nous rappelons aux clubs que l'enregistrement des joueurs de catégorie U 16 sur la plateforme FAF-CONNECT sera close le 28 Février 2025 .

Par conséquent les clubs déficitaires sont tenus de respecter les instructions établies par les dispositions réglementaires relatives aux compétitions de Futsal ,en rectifiant leur déficit par l'inscription des joueurs de catégorie U 16 conformément à l'estimation attendant au seuil minimum de 12 Joueurs

Article 51 : Main Courante

1. Les personnes autorisées à l'accès réservé au banc de touche (la main courante) sont au maximum les neuf (09) joueurs remplaçants et les cinq (05) officiels dont les fonctions sont reprises ci-après :

- 1)- l'entraîneur ;**
- 2)- l'entraîneur adjoint ;**
- 3)- le médecin ;**
- 4)- l'assistant médical ;**
- 5)- le secrétaire du club.**

Ces officiels doivent être inscrits sur la feuille de match et détenteurs des licences établies pour la saison en cours. Ils ne peuvent en aucun cas être remplacés par d'autres personnes même disposant de licences à l'exception du médecin qui peut être remplacé par un autre médecin détenteur d'une carte professionnelle.

2. En cas de présence sur le terrain des personnes autres que celles prévues par l'alinéa1 du présent article, l'arbitre ne devra pas ordonner le début de la rencontre.

Si au bout d'un laps de temps, les personnes étrangères persistent à demeurer sur le terrain, l'arbitre doit annuler purement et simplement la rencontre et le club fautif est sanctionné par :



Mr ADDI Abderahmane
Président
de la Commission de l'Organisation des Compétitions